

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN GUINEE DU 25 JUIN 2020

I- INTRODUCTION

Le Jeudi 25 Juin 2020 à 10 heures 20 mn, une réunion du Comité de Pilotage s'est tenue en visioconférence sous la Présidence de Monsieur NIMAGA Saadou, Président dudit Comité.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- 1- Approbation du Procès-verbal du 30 Janvier 2020 ;
- 2- Approbation du Rapport Annuel d'Avancement 2019 de l'ITIE-GUINEE ;
- 3- Décision de prorogation du délai de la validation pour 6 mois pour raison de Coronavirus ;
- 4- Exclusion des Sociétés Ashapura, Alufer et Chinalco du périmètre de réconciliation du Rapport ITIE-GUINEE 2018 ;
- 5- Certification des formulaires de déclaration des Régies financières de l'État par l'Inspection Générale des Finances (IGF) en lieu et place de la Cour des Comptes pour raison de délai ;
- 6- Divers.

II- DEROULEMENT

Mr Saadou NIMAGA : S'assure que le quorum est atteint et procède à l'ouverture de séance.

Il présente l'ordre du jour et le soumet à l'approbation des Membres du Comité.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Mr Saadou NIMAGA : L'ordre du jour étant validé, nous allons passer au premier point de l'ordre du jour qui est l'approbation du Procès-verbal du 30 Janvier 2020. Monsieur DIABY, est ce que vous pouvez procéder à la lecture de ce P.V ?

Mr Mamadou DIABY : Procède à la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 Janvier 2020.

Mr Saadou NIMAGA : Vous avez bien suivi le compte rendu, est ce que c'est bon ? est-ce que vous êtes d'accord ?

Hadja Aminatou BARRY : Pas de problème ? je l'avais déjà lu et j'ai bien suivi ce compte rendu.

Mr Kadiata Mory CAMARA : Pas de problème !

Mr Morifing CONDE: c'est ok! Général !

Dr Alpha Abdoulaye DIALLO : oui, c'est bon ! j'ai lu et approuvé le PV avant la réunion. Cette forme de présentation du PV nous sied parce qu'il répond aux critères du PV. Il est détaillé et je pense que c'est très bien et c'est fidèle à la réunion.

Mme Sayon BERETE : Oui, c'est bon !

Mr Saadou NIMAGA : le PV est adopté à l'unanimité. Nous passons au deuxième point de l'ordre du jour qui est l'approbation du Rapport Annuel d'avancement 2019 de l'ITIE-GUINEE. Je passe la parole à Monsieur DIABY.

Mr Mamadou DIABY : Nous avons envoyé le projet du Rapport aux Membres du Comité. Nous avons eu quelques réactions, notamment celle de Monsieur Sikhé et de la Société Civile à travers Dr Alpha Abdoulaye. Nous avons intégré les différentes observations et avons tiré une version que nous soumettons à votre approbation.

Mr Saadou NIMAGA : Le Rapport Annuel d'avancement a été transmis à tout le monde. Je note que certaines observations ont été prises en compte. Je propose que ceux qui auront l'amabilité de lire le Rapport envoient leurs observations au Secrétariat Exécutif au plus tard le Mercredi prochain. Sous cette réserve, je propose qu'on approuve le Rapport 2019. Est-ce que vous êtes d'accord ?

Mr Kadiata Mory CAMARA : Je suis d'accord.

Hadja Aminata BARRY : Je suis d'accord qu'on approuve le Rapport.

Dr Alpha Abdoulaye DIALLO : Je suis également d'accord. Nous avons envoyé au Secrétariat Exécutif nos observations. Nous avons suffisamment échangé sur les différentes parties du Rapport. J'ai même fait une visite au Secrétariat. Je pense que si nos observations ont été prises en compte, je peux dire que c'est bon.

Mme Sayon BERETE : Je crois que ça peut aller !

Mr Saadou NIMAGA : ça peut aller ou vous êtes d'accord ?

Mme Sayon BERETE : je suis d'accord

Mr Saadou NIMAGA : Il faut que le travail soit parfait. Si ce n'est pas le cas vous avez le droit de réagir.

Sur ce, je note que le Rapport Annuel d'avancement 2019 de l'ITIE-GUINEE est approuvé. Donc, nous allons passer au point suivant.

Mr Mamadou DIABY : Le Conseil d'Administration de l'ITIE a mis en place des mesures face à la pandémie COVID-19. Il a estimé qu'en ce qui concerne le rapportage, la validation etc... qu'il faut tenir compte de quelques flexibilités. Pour le cas particulier de la Guinée, la Validation était prévue en Août 2020.

Le Conseil d'Administration nous donne la possibilité de proroger le délai de validation pour six (6) mois au maximum. Nous avons échangé avec certains d'entre vous notamment la Société Civile à travers Dr Alpha Abdoulaye DIALLO. Après examen des différents contours, nous estimons que le Comité doit prendre la décision de proroger le délai en vue de mieux se préparer pour la validation l'année prochaine.

Mr Saadou NIMAGA : c'est cela le contexte. Si on est d'accord, on va proroger le délai de la validation pour six (6) mois et cela doit être mentionné dans le Procès-verbal de cette réunion.

Mr Kadiata Mory CAMARA : Les six (6) mois c'est à compter de ce mois ?

Mr Mamadou DIABY : c'est à compter du mois d'Août 2020.

Mr Kadiata Mory CAMARA : Je suis favorable pour la prorogation.

Dr Alpha Abdoulaye DIALLO : Bien entendu je suis d'accord. Quand j'ai eu la nouvelle j'ai positivement réagi sachant que le mois d'Août, c'est demain ! En voyant aussi le chantier des mesures correctives à satisfaire, j'ai dit ma satisfaction par rapport à cette opportunité qui nous est offerte. Je pense que nous devons la saisir et utiliser ce délai pour remplir toutes les mesures correctives. Je disais à Monsieur DIABY que le Collège de la Société Civile souhaiterait rencontrer le Président du Comité pour discuter de certaines questions.

Mr Saadou NIMAGA : Appelle-moi et nous allons arranger ce rendez-vous.

Mr Morifing CONDE : je suis d'accord pour la prorogation.

Mr Cheick KEITA : je n'ai pas d'objection. Le report est une bonne décision étant donné le contexte. Ce nouveau délai pourra nous permettre de faire la mise en œuvre des mesures correctives. Personnellement, je souscris à la décision.

Mr Mamadou Ciré DOUMBOUYA : je n'ai pas d'objection.

Mr Saadou NIMAGA : Tout le monde est d'accord. Nous allons transcrire cela dans le PV de la réunion et communiquer cela au Secrétariat International de l'ITIE.

Le quatrième point de l'ordre du jour c'est l'exclusion de certaines Sociétés du périmètre de réconciliation. Je passe la parole à Monsieur DIABY pour nous donner des explications.

Mr Mamadou DIABY : Dans le cadre de la production du Rapport ITIE-GUINEE 2018, il a été constaté que certaines sociétés se sont retrouvées dans le périmètre de réconciliation par erreur. Ce sont Alufer, Chinalco et Ashapura.

Alufer est une société en veilleuse. Bel Air Mining qui fait partie d'Alufer a fait des paiements avec le libellé Alufer. Cette situation a été corrigée au niveau de la Direction Nationale des Impôts.

CHALCO est la partie Bauxite de CHINALCO. Les paiements ont été faits par CHALCO et non CHINALCO.

En ce qui concerne Ashapura, il y a eu une erreur d'appréciation du montant payé. Le montant des paiements effectués par Ashapura en 2018 est de GNF 527 748 492 ce qui est différent de 5 milliards de francs guinéens.

Cette question d'exclusion a été examinée par l'Administrateur Indépendant, le Consultant National et le Secrétariat Exécutif. Cependant la décision d'exclusion du périmètre est une responsabilité du Comité. C'est pour cette raison que nous sollicitons l'accord du Comité de Pilotage.

Mr Saadou NIMAGA : en fait, Alufer et en veilleuse, c'est Bel Air Mining qui est active. C'est Alufer qui avait bénéficié du permis de Recherche et c'est Bel Air Mining qui a eu le permis d'exploitation. C'est donc Bel Air Mining qui doit figurer dans le périmètre de réconciliation. C'est pareil aussi pour Chinalco.

Chinalco est la maison mère. Chalco est la branche Alumine, Aluminium, Bauxite de Chinalco. Donc, c'est Chalco qui est opérationnelle sur le terrain. C'est elle qui doit exister dans le périmètre de réconciliation.

Je pense que pour la solidité du rapport et en tenant compte des objectifs du cadrage, nous devons sortir les trois sociétés du périmètre de réconciliation. Est-ce qu'on peut supprimer ces trois sociétés du périmètre de réconciliation ?

Mme Sayon BERETE : Avec les arguments que vous venez de donner, je suis d'accord qu'on sorte ces trois sociétés du périmètre de réconciliation.

Mr Cheick KEITA : je suis d'accord ! cependant, nous devons essayer de prévenir de telles situations à l'avenir.

Mr Saadou NIMAGA : vous avez raison, nous devons être plus vigilants. En réalité c'est nous du Ministère des Mines qui aurons dû dépister à temps cette erreur. Je vous demande d'être indulgents et tolérants.

Dr Alpha Abdoulaye DIALLO : je suis totalement d'accord sur l'exclusion d'Alufer et de Chinalco. Mais, j'ai besoin de plus d'explication pour le cas d'Ashapura. Est-ce que son paiement n'a pas atteint le seuil de matérialité ?

Mr Mamadou DIABY : comme je l'ai déjà dit Ashapura n'a payé que 527 748 492 francs guinéens. Ce qui est différent de 5 milliards de GNF qui ont été retenus comme seuil de matérialité.

Mr Morifing CONDE : je suis d'accord pour l'exclusion du périmètre de ces 3 Sociétés.

Hadja Aminatou BARRY : je suis d'accord.

Mr Kadiata Mory CAMARA : je suis d'accord.

Mr Mamadou Ciré DOUMBOUYA : je suis d'accord.

Mr Saadou NIMAGA : Merci beaucoup à vous tous. On passe au dernier point de l'ordre du jour avant d'aborder les divers. Il s'agit de la certification des formulaires de déclaration de régies financières de l'État.

La procédure de certification au niveau de la Cour des Comptes est fastidieuse ce qui est un peu différent de la procédure de l'Inspection Générale des Finances.

Au niveau de la Cour des Comptes c'est un tribunal qui siège et qui tient des audiences. Cela peut être long, c'est la raison pour laquelle le Secrétariat Exécutif de l'ITIE-GUINEE a demandé à l'ITIE Internationale d'accepter qu'on puisse faire approuver les formulaires de déclaration de l'Administration Publique par l'Inspection Générale des Finances en lieu et place de la Cour des Comptes. Cela n'entrave en rien la certification par la Cour des Comptes, ce qui est une obligation régaliennne.

Mr Mamadou DIABY : Je voudrais rappeler que les premiers formulaires ont été déposés à la Cour des Comptes au mois de Février 2020. Un autre lot de formulaires a été transmis au mois de Mars. Au mois d'Avril, avec la maladie

Coronavirus la Cour des Comptes a arrêté ses activités. Le contrat de l'Administrateur été prorogé pour fin Juin 2020. Par conséquent le rapport devait être finalisé avant cette date. Compte tenu de ce qui précède et pour nous permettre de respecter ce délai, nous avons sollicité auprès du Secrétariat International une dérogation pour que l'Inspection Générale des Finances certifie les formulaires. Cette doléance a été acceptée. Nous invitons le Comité de Pilotage à se prononcer sur cette situation.

Mr Saadou NIMAGA : c'est le sujet qui est à l'ordre du jour au point 5. J'attends vos réactions.

Mr Mamadou Ciré DOUMBOUYA : effectivement la certification des Comptes de l'État fait partie des fonctions régaliennes de la Cour des Comptes. On s'investit pour cela.

Comme l'a dit Monsieur DIABY, les formulaires sont arrivés, en trois lots : en Février, en Mars et en Avril. Au moment où le dernier lot est arrivé, avec le COVID-19, les magistrats étaient en confinement.

Maintenant, je peux vous assurer que demain nous aurons le rapport provisoire de nos travaux.

Il n'y a jamais un contrôle de trop. Cependant, la certification des comptes de l'État est du ressort de la Cour des Comptes. Dès que nous aurons le rapport provisoire, nous allons engager la procédure contradictoire qui est obligatoire pour une assurance qualité. Je ne sais pas la procédure utilisée par l'Inspection Générale des Finances ; nous allons dans tous les cas nous efforcer, compte tenu des contraintes de délai que vous signalez, à sortir le rapport définitif avant le 30 Juin 2020. Les magistrats ont déjà rencontré l'ensemble des entités publiques concernées.

Nous avons un programme bien établi. N'eut été le COVID-19 le travail serait déjà terminé. C'est tout ce que j'avais à dire à ce sujet.

Mr Saadou NIMAGA : merci Monsieur DOUMBOUYAH notre objectif n'est pas de vous empêcher d'accomplir vos attributions. Bien au contraire, c'est juste pour qu'on puisse respecter le délai. Si le délai n'est pas respecté, il y a certains parmi nous qui vont faire des critiques. Donc, il est important qu'on respecte le délai. Je pense que si vous finissez avant, comme prévu, ce serait l'idéal.

L'accord du Secrétariat International est donné par défaut. En effet, si vous finissez votre rapport avant le 30 Juin 2020 c'est ce rapport qui sera pris en compte. Maintenant, je passe la parole aux participants à la réunion.

Mr Kadiata Mory CAMARA : je pense qu'il est bon de respecter la légalité et éviter l'exception. Je pense qu'il faut faire certifier les formulaires de l'Administration par la Cour des Comptes.

L'Inspection Générale des Finances faisait la certification avant parce qu'il n'y avait pas la Cour des Comptes. Maintenant que la Cour des Comptes existe, laissons la Cour des Comptes faire son travail en demandant au Président de la Cour des Comptes de prendre en considération le caractère urgent de cette certification.

Mr Saadou NIMAGA : j'ai déjà écrit à la Cour des Comptes pour faire remarquer cette urgence exceptionnelle par rapport au dossier. Le problème, c'est qu'on n'est pas sûr à cent pour cent si le délai sera respecté. En effet, on me signale que la Cour est entrain de demander des informations au niveau de la Direction Nationale des Impôts. Si tel est le cas, ça risque d'être compliqué. C'est la raison pour laquelle je demande au Comité de me donner la possibilité de faire recours à la certification de l'Inspection Générale des Finances au cas où il y aura du retard du côté de la Cour des Comptes. Je pense qu'on ne doit pas se priver de cette solution de rechange.

Mr Mamadou Ciré DOUMBOUYA : je voudrais juste préciser que les travaux techniques d'une certification sont une chose. Ce que nous voulons ici est que le rapport de certification sorte dans le délai souhaité.

Les magistrats sont entrain de travailler dessus. Je vous ai déjà dit que dès demain nous aurons un rapport provisoire sur les différents aspects. Ce que vous venez d'évoquer là sur les quittances sont des aspects techniques qu'on peut vérifier en interrogeant le système. Je précise encore que le rapport provisoire sera disponible dès demain. A partir du lundi, nous allons voir dans quelle mesure on aura le rapport final après avoir eu toutes les informations. L'essentiel est que l'on sorte le rapport définitif et dans le délai.

Mr Saadou NIMAGA : je propose qu'on ait une réunion le Mardi pour nous assurer que tout est en ordre.

Dr Alpha Abdoulaye DIALLO : Franchement, il faut saluer le dynamisme de Monsieur DOUMBOUYA. On sent qu'il y a la bonne volonté. Mais, je voudrais tout simplement dire que l'excès de bien ne nuit pas. Donc, si on a l'approbation du Secrétariat International pour une certification par l'Inspection Générale des Finances, tant mieux. Par ailleurs on peut laisser la Cour des Comptes faire son travail. Si nous avons les deux certifications avant le 30 Juin, ce sera une bonne chose.

Mr Cheick KEITA : par rapport au développement que je viens d'écouter de la part de Dr DIALLO, je crois que c'est une bonne approche.

Mr Saadou NIMAGA : El hadj Ly, tu as suivi les discussions, quelle est ta position ?

Mr Sékou Oumar Ly DIALLO : je n'ai pas tout suivi, j'avais quelques problèmes de connexion. J'ai pas même pu suivre l'intervention de Dr DIALLO.

Mr Saadou NIMAGA : qu'est-ce que tu penses des explications de Dr DIALLO ?

El hadj Sékou Oumar Ly DIALLO : je suis d'accord avec ce qu'il a dit.

Mme Sayon BERETE : Oui, général, je rejoins Dr DIALLO. Je suis d'accord pour la certification par l'Inspection Générale des Finances.

Hadja Aminatou BARRY : Merci, Monsieur le Président. J'avoue que j'ai la même approche que Monsieur Kadiata Mory CAMARA. En fait, pendant longtemps on a dit qu'il fallait faire certifier les formulaires par l'Inspection Générale des Finances parce que la Cour des Comptes n'était pas fonctionnelle. Donc, la mise en fonction de la Cour des Comptes était pour nous une avancée. Ma préoccupation est de ne pas faire un pas en avant et deux pas en arrière. Ceci dit, après les explications des uns et des autres, notamment ce que Dr Abdoulaye a dit, je pense, l'excès de bien ne nuit pas. Comme l'ITIE Internationale nous donne la possibilité d'utiliser les services de l'Inspection Générale des Finances, nous pouvons le faire compte tenu de l'urgence. Mais, je souhaiterais vraiment qu'à l'avenir bien que l'argument soit le Coronavirus qu'on fasse en sorte que définitivement la Cour des Comptes joue son rôle dans le processus ITIE. On parle beaucoup de délai, c'est vrai mais je pense qu'à côté du délai il y a la qualité. J'apprécie le dynamisme de Monsieur DOUMBOUYA et j'espère qu'il va beaucoup nous aider. Je donne ma voix pour cette procédure en espérant que ce soit vraiment la dernière fois qu'on va utiliser cette exception.

Mr Aboubacar KOUROUMA : j'avais une réunion à la Direction Nationale des Impôts. Je viens de vous rejoindre. Hier, j'ai eu un échange avec Monsieur DIABY. J'ai trouvé l'approche pertinente. On peut procéder ainsi. Moi, j'approuve cette idée-là.

Mr Saadou NIMAGA : si je peux récapituler, tout le monde souhaite que la certification soit faite par la Cour des Comptes. L'engagement de Monsieur DOUMBOUYA rassure les uns et les autres. Cela n'empêche pas qu'on se donne la possibilité de recourir à l'Inspection Générale des Finances. Je pense que tout le monde est d'accord qu'on puisse, éventuellement, faire cette certification des formulaires pour l'Inspection Générale des Finances. Maintenant, on passe aux divers.

Mr Mamadou DIABY : merci général ! compte tenu de la maladie COVID-19 nous allons nous efforcer à tenir des réunions du Comité de façon virtuelle.

Au niveau du Secrétariat, nous sommes entrain de réviser le Règlement Intérieur. Un projet a été soumis au Secrétariat International pour avis. Nous allons prendre en compte leurs observations avant de soumettre le document au Comité de Pilotage.

En ce qui concerne la publication des propriétaires réels, nous rencontrons quelques difficultés avec certaines sociétés qui ne renseignent pas les formulaires de déclaration dédiées à la propriété réelle. Nous allons préparer une lettre sous la

signature du Président du Comité pour inviter toutes les Sociétés Minières à fournir les renseignements relatifs à la propriété réelle.

Nous avons produit deux bulletins. Nous vous invitons à les lire et nous faire parvenir vos observations.

Nous avons réalisé plusieurs Podcasts. Nous vous invitons également à les écouter et nous donner vos avis. Je ne sais pas si Monsieur SOUMAH à quelque chose à ajouter.

Mr Abdoulaye SOUMAH : Monsieur DIABY a tout dit. C'est juste pour demander aux membres du Comité de Pilotage de visiter régulièrement notre Site Web. Ils pourront y trouver beaucoup d'information notamment les Podcasts qui permettent d'avoir les points de vue des hauts cadres de l'État par rapport à la gouvernance de l'Industrie minière.

Dr Alpha Abdoulaye DIALLO : j'ai un divers et quelques réactions. Le point de divers, je voulais informer Monsieur Cheick KEITA et les autres membres de la Société Civile que demain nous continuerons nos travaux avec NRGi pour l'amélioration du Code de Bonne Conduite de la Société Civile. Donc, demain il y aura une téléconférence pour amender le Code actuel. Ce que je voudrais ajouter sur ce que Monsieur DIABY et Mr SOUMAH viennent de dire, pour visiter le Site Web j'ai suggéré de faire des renvois par exemple dans le rapport annuel d'avancement. Il y a beaucoup d'information sur le Site donc en faisant un rapport il faut faire des renvois sur le Site. Cela peut amener les lecteurs à visiter le Site. Pour tous les documents que vous produisez mettez des liens qui renvoient au Site de l'ITIE et du Ministère des Mines. Je vous remercie.

Mr Saadou NIMAGA : je voudrais clore la réunion à moins qu'il y ait des interventions souhaitées.

Hadja Aminatou BARRY : Excusez moi Président. J'avais une question qui ne m'était pas revenue. Je voulais savoir si le quorum est atteint.

Mr Saadou NIMAGA : j'ai posé la question au début de la réunion. Je pense que l'essentiel des membres du Comité est présent à cette réunion. La technologie n'a pas aidé certains. Il y en a qui n'ont pas pu se connecter.

Hadja Aminatou BARRY : la deuxième chose, je voulais adresser mes condoléances aux uns et autres par rapport au décès de Monsieur Djouldé. Personnellement, je n'avais pas eu l'occasion d'être en contact avec le Comité de Pilotage depuis ce décès.

Mr Saadou NIMAGA : on me fait remarquer qu'on était représenté aux obsèques. Monsieur Djouldé était très disponible.

Merci donc à tous et à chacun pour votre participation. Ce n'est pas facile. Il y a eu quelques ratées, prochainement ce sera meilleur. J'apprécie votre disponibilité. Sur ce, la séance est levée.

Séance levée à 11h45

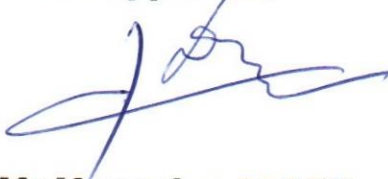
Conclusion :

Au terme de ses travaux, le comité est parvenu aux conclusions suivantes :

- 1- Le comité a approuvé le procès-verbal de sa réunion du 30 Janvier 2020 ;
- 2- Le comité a approuvé le rapport annuel d'avancement 2019 ;
- 3- Le comité a décidé de proroger le délai du début de la validation pour six (6) mois ;
- 4- Le comité a décidé de l'exclusion des Sociétés Ashapura, Alufer et Chinalco du périmètre de réconciliation du rapport ITIE-GUINEE 2018 ;
- 5- Le comité a accepté la certification des formulaires de déclaration de l'Administration par la Cour des Comptes et à défaut par l'Inspection Générale des Finances ;
- 6- Le comité tiendra ses réunions de façon virtuelle pendant la période de la pandémie COVID-19.

Conakry, le 7 Août 2020

Le Rapporteur



Mr Mamadou DIABY

Le Président



Mr Saadou NIMAGA